# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 17729

### Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le contenu de l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement du territoire. Le Conseil économique et social (CES) saisi par le Premier ministre, le 22 juin dernier, dans son avis présenté par M. Jean-Claude Bury au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire « regrette que ne soit plus affirmé avec une force suffisante le rôle éminent de l'Etat », comme cela était le cas dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. En effet, l'Etat seul est à même d'assurer la prise en compte de l'intérêt national et de garantir une cohérence dans les politiques d'aménagement et de développement des territoires. « C'est à l'Etat qu'il revient d'assurer, en tant que garant de la solidarité, le rééquilibrage entre les régions afin que le développement des plus riches ne se fasse pas au détriment des plus pauvres et, plus généralement, de préserver la cohésion nationale », ajoute le rapport du CES. Il lui demande dans quelle mesure elle tiendra compte de l'avis du CES, et les dispositions qu'elle entend favoriser pour que l'Etat continue de remplir sa mission essentielle d'impulsion et de coordination de l'aménagement et de développement de notre territoirre, afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité.

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

### Données clés

**Auteur :** M. Maurice Leroy
**Circonscription :** Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 17729
**Rubrique :** Aménagement du territoire
**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement
**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 août 1998, page 4192
**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2841